juger de la doctrine du livre et de ses conclusions. C'est avec le triple instrument de la philosophie, de la science et de la critique historique, que l'auteur examine la religion chrétienne, en premier lieu dans son état actuel, telle qu'elle a été formulée depuis plusieurs siècles et qu'elle est encore aujourd'hui définie par l'autorité ecclésiastique; en second lieu, et plus longuement, dans les livres originaux de la Bible et, par conséquent, dans ses monuments les plus anciens. Il l'étudie, non-seulement comme système de formules et de définitions théologiques : péché originel, Trinité, Esprit-Saint, divinité et incarnation de Jésus, rédemption, justification, grâce et prédestination, miracles et prophéties, présence réelle sous les deux espèces, résurrection des corps, éternité des peines; mais surtout, comme corps de traditions et de symboles mosaïques et messianiques, Ancien et Nouveau Testament. Il prend à partie et soumet à un interrogatoire sévère, sans s'écarter jamais de la modération philosophique, toutes les théories religieuses greffées sur le tronc des deux Testaments. Rien ne résiste au choc de ses attaques. Or, dit-il, la doctrine de ses adversaires est construite de telle sorte qu'on ne saurait en supprimer une seule partie sans l'ébranler tout entière. Il est à noter que M. P. Larroque repousse et flétrit l'athéisme : il professe la croyance à un Dieu souverainement juste et souverainement bon. Demande-t-il que l'on proscrive la religion chrétienne? Aucunement. Le jour où son droit, son libre exercice serait menacé, il accourrait à sa défense. Il lui suffit de démontrer que cette religion doit être rejetée et d'expliquer comment elle doit l'être. Il a mis en évidence des erreurs; voilà tout.

« Ce terrible adversaire, dit un critique, a des procédés très-différents de ceux de M. Renan : il ne couvre pas de fleurs la victime, il n'enveloppe pas de nuages d'encens l'autel et l'idole qu'il veut jeter par terre. Il ne porte pourtant dans ses attaques ni fanatisme ni violence. Il refuse de croire et dit pourquoi; voilà tout. Les dithyrambes des apologistes comme M. Nicolas, l'auteur des *Etudes philosophiques sur le christianisme*, l'ironie superbe, sous des formes respectueuses, de l'auteur de la *Vie de Jésus*, peuvent obtenir un plus grand succès d'art ou de tactique; la critique sérieuse et calme de M. P. Larroque témoigne mieux du respect pour la foi de ses adversaires, en s'adressant à leur seule raison. »

Ainsi que l'a remarqué M. Louis Jourdan, dans un article qui valut au journal le *Siècle* un avertissement, les clergés actuellement existants sont occupés à se suicider. Le livre de M. Larroque les aide doucement à accomplir cette tâche providentielle. S'il lui a été permis de démontrer l'impuissance actuelle, les contradictions, les erreurs, les puérilités de la doctrine judaïque et de la doctrine chrétienne, à qui la faute? N'incombe-t-elle pas à ceux qui, au nom d'un passé de ténèbres et de barbarie, veulent enrayer le progrès philosophique et social des peuples modernes, et qui somment les gouvernements d'avoir à interdire la libre discussion? Aucun raisonnement n'est plus brutal que la dialectique des faits. Le livre de M. Larroque aura porté un rude coup à des dogmes et à des formules, qui n'étaient au fond que les allégories et les symboles rajeunis du vieux polythéisme. C'est une œuvre essentiellement spiritualiste et religieuse : un esprit tout autre que celui du sceptique XVIIIe siècle inspire ses pages, à la lecture desquelles l'*Univers* de M. Veuillot jeta un cri de terreur! M. Larroque n'est ni un d'Holbach ni un Naigeon; c'est un penseur profondément érudit, un écrivain convaincu, dont la plume devient tour à tour masse ou levier. L'ouvrage de M. Larroque a eu les honneurs d'une poursuite judiciaire, plus tard abandonnée. Jamais aucun pouvoir ne tuera ce qui vivifie : la force doit incliner ses faisceaux devant l'esprit!

Examen de conscience d'un roi (L'), ouvrage de Fénelon. V. DIRECTIONS POUR LA CONSCIENCE D'UN ROI.

Examen de la philosophie de Bacon, ouvrage posthume de J. de Maistre. V. BACON.

EXAMINABLE adj. (è-gza-mi-na-ble — rad. *examiner*). Que l'on peut examiner : *Toute assertion est* EXAMINABLE.

EXAMINATEUR, TRICE s. (è-gza-mi-na-teur, tri-se — rad. *examiner*). Celui, celle qui examine, qui se livre à une investigation : *On a des* EXAMINATEURS *en proportion qu'on est élevé.* (St-Evrem.)

— Personne chargée d'examiner des candidats : *Paraître devant ses* EXAMINATEURS. *Répondre aux questions d'une* EXAMINATRICE.

EXAMINÉ, ÉE (è-gza-mi-né) part. passé du v. Examiner. Considéré attentivement, soumis à l'examen : *Plan* EXAMINÉ *avec soin. Proposition sévèrement* EXAMINÉE. *Quand un auteur annonce lui-même que son livre est utile et nécessaire, il doit s'attendre à être* EXAMINÉ *avec une attention sévère.* (Boissonade.)

— Qui a subi des examens : *Candidat* EXAMINÉ.

EXAMINER v. a. ou tr. (è-gza-mi-né — lat. *examinare;* de *examen*, examen). Considérer attentivement, soumettre à des investigations : EXAMINER *quelqu'un des pieds à la tête.* EXAMINER *les lieux avec attention.* EXAMINER *les offres d'un entrepreneur.* EXAMINER *des livres, des pièces de théâtre.* EXAMINEZ *toutes choses afin que vous répondiez à ceux qui vous demandent la raison de l'espérance que vous avez.* (St Paul.) *Le Seigneur* EXAMINERA *ce que nous aurons fait de bien ou de mal.* (Boss.) *Pour juger ce qui arrivera, nous n'avons qu'à* EXAMINER *ce qui est arrivé.* (Buff.) *L'homme de parti* EXAMINE *tout, juge tout, excepté la cause qu'il défend.* (E. Scherer.)

... On doit ce respect au pouvoir absolu
De n'*examiner* rien, lorsqu'un roi l'a voulu.
CORNEILLE.

— Faire subir un examen, une épreuve à : EXAMINER *des candidats.*

— Absol. : *Les hommes d'une imagination forte, comme Pascal, parlent avec une autorité despotique; les ignorants et les faibles écoutent avec une admiration servile; les bons esprits* EXAMINENT. (Volt.) *L'autorité n'*EXAMINE *jamais, elle juge sur les apparences.* (B. Const.) *Il y a quelque audace à* EXAMINER *quand tout le monde croit.* (C. Delavigne.)

Mais avant que de croire, on doit *examiner*.
BERNIS.

Avant que de louer, j'*examine* longtemps;
Avant que de blâmer, même cérémonie.
GRESSET.

S'examiner v. pr. Etre examiné : *Ces objets* S'EXAMINENT *à la loupe. En philosophie comme en mathématiques, toute proposition doit* S'EXAMINER.

— Par anal. Faire son propre examen; s'étudier soi-même : *Quand un homme* S'EXAMINE, *quelle satisfaction pour lui de trouver qu'il a le cœur juste!* (Montesq.) *A force de* M'EXAMINER, *je n'ai pas laissé que de démêler en moi certaines dispositions dominantes.* (J.-J. Rouss.)

— Théol. Faire l'examen de sa conscience : S'EXAMINER *avant d'aller à confesse.*

— Réciproq. Se considérer l'un l'autre : *Ils* S'EXAMINÈRENT *longtemps avant de se parler. Vous savez avec quelle rapidité deux femmes* S'EXAMINENT. (Balz.)

— **Syn. Examiner, considérer, contempler**, etc. V. CONSIDÉRER.

EXANIE s. f. (è-gza-nî — du lat. *ex*, hors de, et de *anus*). Chir. Chute du rectum.

EXANTHALOSE s. f. (è-gzan-ta-lo-ze — du gr. *exantheô*, je m'effleuris; *als*, sel). Minér. Sulfate de soude hydraté naturel, qui est très-efflorescent à l'air. ‖ On l'appelle vulgairement SEL DE GLAUBER, et plusieurs minéralogistes lui donnent le nom de MIRABILITE.

EXANTHÉMATEUX, EUSE adj. (è-gzan-té-ma-teu, eu-ze — rad. *exanthème*). Pathol. Qui tient de l'exanthème; qui a rapport à l'exanthème : *Eruption* EXANTHÉMATEUSE. ‖ On dit aussi EXANTHÉMATIQUE.

— *Fièvres exanthémateuses*, Fièvres éruptives, fièvres accompagnées d'éruption.

EXANTHÉMATOÏDE adj. (è-gzan-té-ma-to-i-de — de *exanthème*, et du gr. *eidos*, aspect). Pathol. Qui a l'apparence d'un exanthème.

EXANTHÉMATOLOGIE s. f. (è-gzan-té-ma-to-lo-jî — de *exanthème*, et du gr. *logos*, discours). Pathol. Partie de la médecine qui traite des exanthèmes, et, plus généralement, des éruptions cutanées.

EXANTHÉMATOLOGIQUE adj. (è-gzan-té-ma-to-lo-ji-ke — rad. *exanthématologie*). Pathol. Qui a rapport à l'exanthématologie : *Etudes* EXANTHÉMATOLOGIQUES.

EXANTHÈME s. m. (è-gzan-tè-me — gr. *exanthêma;* du gr. *ex*, hors de, et *anthein*, fleurir). Pathol. Nom générique des éruptions cutanées caractérisées par des rougeurs à la peau, sans vésicules, papules ni pustules. ‖ Tache rouge qui caractérise ces affections : *Avoir la face couverte d'*EXANTHÈMES.

— Chim. Matière pulvérulente poudreuse qui se détache de certains corps efflorescents.

— **Encycl.** Pathol. Le mot *exanthème* sert à désigner tantôt des taches cutanées, tantôt des éruptions proéminentes et même des ulcérations superficielles. Il y a plusieurs variétés d'*exanthème :*

1° *Exanthème cholérique*, qui se rencontre souvent pendant le choléra typhoïque. Il est tantôt simplement maculé, tantôt plus particulièrement papuleux, tantôt érythémateux. Il s'observe principalement dans les cas très-nombreux, il est vrai, où, pendant la période algide, on a appliqué très-souvent ou constamment des sinapismes sur les extrémités, ou bien dans lesquels on a fait des frictions énergiques. Cet *exanthème*, qui gagne de préférence les extrémités, semble d'après cela représenter, tout comme les autres états consécutifs au choléra, un trouble dans la nutrition de la peau, produit par l'arrêt prolongé de la circulation et l'interruption du renouvellement organique, et favorisé encore dans son développement par l'irritation que l'on a fait subir à la peau.

2° *Exanthème papuleux*, dû à l'infiltration d'un exsudat limité à une petite place circonscrite du corps papillaire de la peau.

3° *Exanthèmes pustuleux* et *vésiculeux*, variétés dues à des inflammations érysipélateuses, qui amènent, en même temps qu'une infiltration du derme, une exsudation sur la surface libre, laquelle, en soulevant l'épiderme, forme des bulles plus ou moins grandes.

4° *Exanthème scrofuleux*, variété qui constitue le plus fréquent et souvent le premier phénomène morbide chez les individus scrofuleux. Il a alors son siége à la face et sur le cuir chevelu, et appartient en grande partie à ces formes de la dermatite superficielle dans lesquelles un exsudat plus ou moins riche en cellules se dépose sur la surface libre du derme.

5° *Exanthème syphilitique*, variété qui constitue une des principales affections syphilitiques de la peau, et qui a reçu le nom de *syphilides.*

— En nosographie médicale, on se sert du mot *exanthème* pour désigner un certain nombre d'affections cutanées ayant pour caractère commun une rougeur de la peau plus ou moins vive, circonscrite ou diffuse, qui diminue ou disparaît momentanément sous la pression du doigt. Ces affections, qui constituent un groupe à part dans la classification des maladies de la peau, sont l'érythème, l'érysipèle, la roséole, la rougeole, la scarlatine, l'urticaire.

EXANTLATION s. f. (è-gzan-tla-si-on — du gr. *ex*, hors de; *antlein*, puiser). Physiq. Rejet, par le moyen d'une pompe, de l'air ou de l'eau que renferme un récipient.

EXAPATE s. f. (é-gza-pa-te — du gr. *exapatês*, trompeur). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, dont l'espèce type, qui ressemble à un anthrax, habite la Sicile.

EXAQUE s. m. (è-gza-ke — du gr. *exakon*, nom d'une espèce de centaurée). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, comprenant quelques espèces, qui croissent, pour la plupart, dans l'Asie tropicale.

EXARAGME s. f. (è-gza-ra-gme — gr. *exaragma*, fracture; de *exarassô*, je romps). Chir. Rupture avec déchirement.

EXARCHAT s. m. (è-gzar-ka — rad. *exarque*). Hist. Dignité, pouvoir de l'exarque : *Briguer l'*EXARCHAT. ‖ Province gouvernée par un exarque : *Le pape Grégoire III, irrité contre Astolphe, eut recours à Pépin, qui envoya une armée en Italie, défit les Lombards, prit Ravenne et la donna au pape, ainsi que toutes les terres qui dépendaient de son* EXARCHAT. (Machiavel.)

EXARCIE s. f. (è-gzar-sî — du gr. *exartaô*, j'attache). Anc. mar. Partie extérieure quelconque d'un navire ou de son gréement : *Pendant le naufrage que fit la nef de saint Louis, sur la côte occidentale de Chypre, au retour de la croisade, la reine Marguerite voua à Saint-Nicolas de Varangeville une nef d'argent de la valeur de cinq marcs, pour obtenir le salut du roi, d'elle-même et de ses enfants; la nef aux* EXARCIES *d'argent fut faite, et portée à la chapelle du saint, par le fidèle sire de Joinville.* (Jal.)

EXARME s. f. (è-gzar-me — gr. *exarma*, tumeur). Pathol. Tumeur très-saillante.

EXARQUE s. m. (è-gzar-ke — gr. *exarchos;* de *ex*, hors, au loin, et *archein*, commander). Hist. Lieutenant de l'empereur d'Orient en Italie ou en Afrique : *Quand Pépin eut assuré la possession de Ravenne au pape Grégoire III, il n'y vint plus d'*EXARQUE *de Constantinople, et cette ville se gouverna d'après les ordres du souverain pontife.* (Machiavel.) ‖ Dignitaire de l'Eglise grecque délégué par le patriarche pour visiter les provinces. ‖ Titre du chef de certains ordres religieux.

— **Encycl.** Hist. Les *exarques* occupaient dans l'Eglise grecque le rang hiérarchique que l'Eglise latine donne aux primats. Inférieurs aux patriarches, ils étaient plus hauts en dignité que les métropolitains. C'est dans l'Orient que l'on trouve les premiers *exarques :* c'étaient les évêques d'Ephèse, d'Héraclée et de Césarée. Ces trois villes servant de résidence aux préfets impériaux des trois provinces dont elles étaient les capitales, l'Eglise, afin de donner un plus grand éclat à ses représentants dans ces trois chefs-lieux, les avait revêtus d'une dignité nouvelle : l'exarchat. Ce titre ne fut pas seulement honorifique. Le pouvoir des *exarques* était immense, leur influence extrême. L'*exarque* était le souverain juge en matière religieuse, et même en matière civile, dans toutes les affaires qui concernaient son diocèse. Les métropolitains s'adressaient immédiatement, en cas de simple différend, à leur *exarque*. C'était lui qui les revêtait de leurs habits, ou qui les déposait en cas de désobéissance en matière d'administration religieuse. Les évêques avaient-ils une contestation avec un ou plusieurs évêques du diocèse voisin, ils en référaient immédiatement à leur *exarque*, qui prononçait, et son jugement était sans appel. Dans les conciles, leur siége était placé immédiatement après celui des patriarches. Mais les trois *exarques* ne tardèrent pas à être dépouillés de ces priviléges qui, au Ve siècle, passèrent au patriarche de Constantinople par une disposition du concile de Chalcédoine. Les évêques d'Ephèse, de Césarée et d'Héraclée ne conservèrent que le titre purement honorifique d'*exarques*. L'évêque de Thessalonique reçut le titre et la juridiction d'*exarque* du pape Damase, et il dépendait en cette qualité du patriarcat de Rome. L'évêque métropolitain de Chypre était revêtu du même honneur et était indépendant du patriarche d'Antioche; contre les efforts de celui-ci, le concile d'Ephèse, au Ve siècle, confirma ses droits et immunités. C'est pour cette raison que les Grecs appelaient αὐτοκέφαλοι (indépendants) l'*exarque* de Chypre et l'archevêque de Bulgarie, qui étaient exempts de la juridiction du patriarche de Constantinople.

On appelait encore *exarques* les lieutenants que l'empereur d'Orient envoyait pour gouverner l'Afrique et l'Italie. Ce fut dans ce dernier pays que les *exarques* eurent le plus de puissance et acquirent la plus grande renommée. Siégeant à Ravenne, l'*exarque* étendait sa juridiction sur le territoire compris entre les Apennins et la mer, depuis le Pô jusqu'à Ancône. Il était le représentant unique de l'empereur, et exerçait sa haute puissance sans contrôle. Il confirmait même l'élection des pontifes de Rome. Son pouvoir s'exerçait indistinctement sur ce qui relevait de l'administration civile, judiciaire et même ecclésiastique. Il nommait des ducs pour gouverner les autres provinces. Après l'établissement des Lombards en Italie, le nombre de ces gouverneurs ne fut plus que de trois, résidant à Rome, à Naples, à Venise.

Voici la liste complète des *exarques* de Ravenne, depuis le premier, institué en 568, jusqu'au dernier, dépouillé de son exarchat par Astolphe en 752 : Flav. Longin, premier *exarque*, 568; Smaragde, révoqué, 584; Romain, révoqué, 590; Callinique, révoqué, 590; Smaragde, une deuxième fois révoqué, 602; Jean Lemigius, assassiné par les habitants de Ravenne, 611; Eleuthère, 616; Isaac, de 619 à 638; Platon, 638; Théodore Calliopas, chassé, 647; Olympius, tué par les Sarrasins, 649; Théodore Calliopas, une deuxième fois chassé, 652; Grégoire, 665; Théodore II, 678; Rizocope, 710; Eutychius, chassé, 711; Scholastique, chassé, 713; Paul, 727; Eutychius, une deuxième fois chassé, 728, et enfin dépouillé par Astolphe, 752.

Ainsi donc, l'exarchat de Ravenne avait duré cent quatre-vingt-quatre ans, de 568 à 752, et compté vingt et un *exarques*, dont quatre morts naturellement, et dix-sept tués dans des séditions ou assassinés.

EXARRHÈNE s. f. (è-gza-rè-ne — du gr. *ex*, hors de; *arrhên*, mâle). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des anchusées, comprenant une seule espèce, qui croît à Van-Diémen, et dans laquelle les étamines sortent de la corolle.

EXARTÉRITE s. f. (è-gzar-té-ri-te — du préf. *ex*, et de *artère*). Méd. Inflammation de la tunique externe des artères.

EXARTHROSE s. f. (è-gzar-trô-ze — du grec *ex*, hors de, et *arthron*, articulation, proprement, mise hors de l'articulation; le grec *arthron*, articulation, membre, appartient à la même famille que le latin *artus*, membre, et le gothique *lithus*, même sens, et il se rattache comme ces deux derniers mots à la grande racine *ar*, dans le sens d'adapter, ajuster). Chir. Déplacement des articulations, luxation. ‖ On dit aussi EXARTHRÈME s. m.

EXARTICULATION s. f. (è-gzar-ti-ku-la-si-on — du préf. privat. *ex*, et de *articulation*). Chir. Amputation dans l'articulation. ‖ On dit plus ordinairement DÉSARTICULATION.

EXARTICULÉ, ÉE adj. (è-gzar-ti-ku-lé — du préf. *ex*, et de *articulé*). Hist. nat. Qui n'a pas d'articulations visibles.

EXASPÉRATION s. f. (è-gza-spé-ra-si-on — lat. *exasperatio*, de *exasperare*, exaspérer). Etat d'une personne exaspérée; état de violente irritation : *L'*EXASPÉRATION *du peuple est extrême. Il tomba dans une violente* EXASPÉRATION.

— Extrême aggravation : *L'*EXASPÉRATION *des symptômes d'une maladie. La fureur est la plus violente* EXASPÉRATION *de la colère.* (Laténa.)

EXASPÉRÉ, ÉE (è-gza-spé-ré) part. passé du v. Exaspérer. Extrêmement irrité : *Etre* EXASPÉRÉ *par la contradiction. La multitude, une fois* EXASPÉRÉE, *tombe dans des mouvements convulsifs, et alors les crimes atroces ne lui coûtent plus rien.* (Mercier.)

— Extrêmement aggravé : *Maladie* EXASPÉRÉE *par les remèdes.*

EXASPÉRER v. a. ou tr. (è-gza-spé-ré — lat. *exasperare*, irriter, formé du préf. *ex*, et de *asper*, âpre, qui se rattache peut-être à la racine sanscrite *aç*, pénétrer. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exaspère, qu'ils exaspèrent;* excepté au futur de l'ind. et au cond. prés. : *J'exaspérerai, ils exaspéreraient*). Irriter à l'excès, aigrir extrêmement : *Les individus blasés deviennent, principalement dans leur vieillesse, hargneux, mécontents de tout, parce que tous les petits accidents de la vie les picotent, les* EXASPÈRENT *sans cesse.* (Virey.)

— Aggraver extrêmement; rendre plus intense, plus âpre, plus cuisant : EXASPÉRER *la douleur. Une satisfaction incomplète* EXASPÈRE *les désirs. Des concessions inopportunes ne font qu'*EXASPÉRER *le mal.*

S'exaspérer v. pr. Tomber dans l'exagération; s'aigrir davantage : *Quand l'inimitié s'aigrit et* S'EXASPÈRE, *elle devient de l'animosité.* (Laténa.) *Les caractères violents, vindicatifs,* S'EXASPÈRENT *toujours dans la lutte.* (E. Sue.) ‖ S'aggraver extrêmement : *Le mal se dévoile et* S'EXASPÈRE *en se répandant.* (Guizot.)

— **Antonymes.** Calmer.

EXAUCÉ, ÉE (è-gzô-sé) part. passé du v. Exaucer. Accueilli, favorablement écouté : *Personne* EXAUCÉE. *Prière* EXAUCÉE. *Sollicitez auprès d'un grand la disgrâce d'un rival innocent, et vous serez bientôt* EXAUCÉ. (Mass.) *Que chacun examine ce qu'il a souhaité toute sa vie; s'il est heureux, c'est parce que ses vœux n'ont pas été* EXAUCÉS. (Prince de Ligne.)

EXAUCER v. a. ou tr. (è-gzô-sé — Ce mot, qui est pour *exausser*, et qui répond au vieux français *eshalcer*, *essalcer*, *essaucier*, provençal *eissaussar*, espagnol *ensalzar*, n'est étymologiquement qu'une variété orthographique de *exhausser*. Tous deux signifient élever, l'un au propre, l'autre au figuré, et correspondent au mot latin *exaltare*, de *ex*, hors de, et *altus*, haut. Exaucer quelqu'un, c'est le porter haut, de manière que sa prière soit entendue des puissances supérieures, et, par catachrèse, on dit *exaucer* une prière. Prend une cédille sous le *c* devant un *a* et un *o : J'exauçai, nous exauçons*). Accueillir et réaliser; exécuter l'objet du vœu, de la prière de : *Dieu* EXAUCERA *vos prières, vous* EXAUCERA. *Le ciel* EXAUCE *les prières qu'on lui adresse avec ferveur.* (Bourdal.) *Si Dieu* AVAIT EXAUCÉ *toutes les prières de son peuple, il ne serait resté que des Juifs sur la terre.* (Volt.) *Dieu vient en aide à ceux qui l'implorent, avant et sans qu'ils sachent s'il les* EXAUCERA. (Guizot.)

Que je vous dois d'encens, grands dieux qui m'*exaucez!*
CORNEILLE.

— **Homonyme.** Exhausser.

— **Antonymes.** Rejeter, repousser, rester sourd.

EXAUDET ou **EXAUDÉ** (Antoine), musicien et compositeur français, né à Rouen en 1710, mort à Paris en 1763. Il est l'auteur du menuet célèbre qui a conservé son nom et qui faisait les délices de nos pères. Nous ne partageons pas complétement leur admiration pour ce morceau qui nous semble d'une facture très-vieillotte. Exaudet remplissait la partie de premier violon dans tous les concerts de sa ville natale. Sa réputation d'habile exécutant le fit appeler à Paris. Là, il devint répétiteur du ballet et violon-solo de l'Opéra. Cet artiste ne manquait ni de talent ni d'imagination; cependant toutes ses compositions sont oubliées, à l'exception du menuet regardé comme le chef-d'œuvre du genre. Que de couplets ont été mis en musique sur cet air! M. Elwart a consacré à notre personnage un joli feuilleton anecdotique, de pure fantaisie.

EXAUDI s. m. (è-kgzô-di — mot lat. qui signif. *exauce*). Liturg. Dimanche qui précède la Pentecôte, et dont la messe commence par le mot *exaudi.* ‖ On dit aussi DIMANCHE DE L'EXAUDI.

EXAUVILLEZ (Philippe-Irénée BOISTEL D'), littérateur français. V. BOISTEL D'EXAUVILLEZ.

EXBIGNER (S') v. pr. (èk-sbi-gné; *gn* mll.). Pop. Se sauver, s'enfuir :

. . . . L'amant qui s' sent morveux,
Voyant qu'on crie à la garde,
S'exbigne. . . . .
DÉSAUGIERS.

‖ On dit plus généralement S'ESBIGNER.

EXCALCÉATION s. f. (èk-skal-sé-a-si-on — lat. *excalceatio ;* de *excalceare*, déchausser). Antiq. hébr. Cérémonie dans laquelle une veuve déchaussait son beau-frère, en signe de mépris, lorsqu'il avait refusé de l'épouser selon les prescriptions de la loi.

EXCARNATION s. f. (èk-skar-na-si-on — rad. *excarner*). Anat. Action d'ôter les parties charnues d'autour d'un organe.

EXCARNÉ, ÉE (èk-skar-né) part. passé du v. Excarner : *Organe* EXCARNÉ. *Peigne* EXCARNÉ.

EXCARNER v. a. ou tr. (èk-skar-né — du lat. *ex*, de; *carno*, *carnis*, chair). Anat. Enlever, détacher les chairs qui entourent un organe.

— Techn. Oter le bois des dents du peigne de roseau, et ne laisser que l'écorce.

EX CATHEDRA (*Du haut de la chaire*). Cette locution, par allusion sans doute à la chaire des prédicateurs et des professeurs, qui parlent avec autorité en dominant leur auditoire, s'emploie le plus souvent par ironie, à propos de l'homme qui parle d'un ton dogmatique et tranchant, avec morgue et pédantisme. Voici quelques applications de cette locution :

« Un mot de mon père était pour Mac-Wittie et pour Mac-Fin aussi sacré que toutes les lois des Mèdes et des Perses. L'exactitude pointilleuse qu'Owen, grand partisan des formes, surtout quand il pouvait parler *ex cathedra*, exigeait dans les comptes et dans la correspondance, n'était guère moins sacrée à ses yeux. »

WALTER SCOTT.

« Hommes de l'*Univers*, vous êtes des théologiens et des casuistes ignorants; vous êtes, comme dit l'Evangile, des *sépulcres blanchis*. Déjà la foudre métropolitaine a timbré votre hérétique journal, et bientôt, nous l'espérons, vous recevrez, *ex cathedra*, un autre coup de grâce qui vous fera demander au saint-père l'absolution nommée par l'Eglise *in articulo mortis*. Excusez l'abondance de mes citations latines; j'en abuse parce que je sais que vous ne les comprenez pas. »

MÉRY.

« L'*Univers* nous accuse de « prononcer » chaque matin, *ex cathedra*, sur les questions » religieuses dont nous ne savons pas le premier mot, et dont nous ne voulons pas même » prendre la peine de nous instruire. » Nous n'éprouvons aucun embarras à répondre à cette interpellation et nous l'allons prouver tout à l'heure. »

LOUIS JOURDAN.

EXCAVATEUR s. m. (èk-ska-va-teur — rad. *excaver*). Techn. Appareil servant à faciliter les déblais : *L'*EXCAVATEUR *américain accélère tellement les travaux, que l'administration des ponts et chaussées en adoptera généralement l'usage.* (Journ.)

EXCAVATION s. f. (èk-ska-va-si-on — rad. *excaver*). Action d'excaver, de creuser en terre : *L'*EXCAVATION *de ce puits ne s'est pas faite sans danger.* ‖ Creux pratiqué ou existant naturellement dans le sol; creux quelconque : *Pratiquer une* EXCAVATION. *Tomber dans une* EXCAVATION. *Pierre remplie d'*EXCAVATIONS. *La maigreur creuse de profondes* EXCAVATIONS *sur les joues et à la base du cou.*

EXCAVÉ, ÉE (èk-ska-vé) part. passé du v. Excaver. Creusé, en parlant du sol; pratiqué, en parlant d'un creux : *Sol* EXCAVÉ. *Mine* EXCAVÉE. *Dans le chien et dans les animaux qui excellent par la finesse de l'odorat, les parois du crâne sont en grande partie* EXCAVÉES *par les appendices de l'appareil olfactif.* (Richerand.)

EXCAVER v. a. ou tr. (èk-ska-vé — du préf. *ex*, et du lat. *cavus*, creux, cave). Pratiquer une excavation : EXCAVER *le sol.* EXCAVER *le rocher. L'homme seul dérange les plans de la nature; il détourne le cours des fontaines, il* EXCAVE *le flanc des collines.* (B. de St-P.) ‖ Pratiquer, en parlant d'une excavation, d'un creux : EXCAVER *une grotte, un tunnel.*

EXCÉCAIRE s. m. (è-ksé-kè-re — du lat. *excæco*, j'aveugle). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des hippomanées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicales. ‖ On dit aussi EXCÉCARIE s. f.

EXCÉDANT (è-ksé-dan) part. prés. du v. Excéder :

... Jamais ma dépense, *excédant* ma recette,
Ne me force à bâtir un espoir mal fondé
Sur le terrain mouvant du tiers consolidé.
C. DELAVIGNE.

EXCÉDANT, ANTE adj. (è-ksé-dan, an-te — rad. *excéder*). Qui excède, qui est de surcroît : *Sommes* EXCÉDANTES. ‖ Qui est plus grand, qui contient un excès : *Dans la soustraction, il faut qu'il y ait une somme* EXCÉDANTE *et plus grande que l'autre.* (Trév.)

— Qui excède, qui importune extrêmement : *Il est ennuyeux,* EXCÉDANT, *insupportable.*

— s. m. Surcroît, ce qui excède, ce qui se trouve en plus : *Un* EXCÉDANT *de recette. Plus une nation est laborieuse et sociable, plus elle devient nombreuse, parce qu'elle a plus d'*EXCÉDANT *dans ses moyens de subsistance.* (Virey.) *Tout travail doit laisser un* EXCÉDANT. (Proudh.)

— Administr. Différence en plus reconnue par la douane sur la quantité des marchandises déclarées : *Les* EXCÉDANTS, *au delà de certaines limites, au-dessus du vingtième pour les métaux et du dixième pour les autres marchandises, sont passibles des dispositions pénales de la loi.*

— Mar. Quantité dont les dimensions d'une pièce de bois brute surpassent celles que cette pièce doit avoir quand elle sera travaillée : *Lors des recettes dans les ports, ou lors des livraisons faites par les fournisseurs, l'*EXCÉDANT *se paye moins cher, en proportion, que le reste de la pièce.* (Bonnefous.)

— **Syn. Excédant, excès.** *Excédant* est un terme concret; il désigne les choses mêmes qui sont en *excès*. *Excès*, dans le sens où il est synonyme d'*excédant*, est un terme abstrait qui ne désigne que la quantité ou le nombre trouvé en plus. *Quatre est l'*EXCÈS *de dix sur six; on a dix francs dans sa bourse, et après en avoir dépensé six, on donne l'*EXCÉDANT *aux pauvres.*

— **Antonyme.** Déficit.

EXCÉDÉ, ÉE (è-ksé-dé) part. passé du v. Excéder. Outre-passé : *Des pouvoirs* EXCÉDÉS.

— Accablé, exténué, abattu, épuisé : *Etre* EXCÉDÉ *de fatigue, de débauche, de privations.*

— Ennuyé, importuné : *Vous devez être* EXCÉDÉE *d'éloges.* (Volt.) *Je suis* EXCÉDÉ *des avanies et des vexations de toute espèce que cet ouvrage nous attire.* (D'Alemb.)

. . . . Je suis las de jouir,
Excédé du bonheur qu'on appelle plaisir.
ANDRIEUX.

— **Syn. Excédé, harassé, rendu.** *Excédé* fait penser à une charge trop lourde, à une multiplicité excessive de choses quelconques qui fatiguent par leur quantité, par leur nombre excessif. *Harassé* marque une peine, un travail prolongé au delà des bornes ordinaires et qui a épuisé les forces. *Rendu* se dit de l'homme ou de l'animal qui a beaucoup marché et qui demande grâce parce que ses jambes refusent leur service.

EXCÉDER v. a. ou tr. (è-ksé-dé — lat. *excedere*, formé de *ex*, hors de, et *cedere*, aller. Le supin *excessum* a donné le substantif *excessus*, excès. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'excède, qu'ils excèdent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'excéderai, il excéderait*). Dépasser, sortir du niveau, de l'alignement de : *Un arbre qui* EXCÈDE *tous les autres en hauteur. Une maison qui* EXCÈDE *les limites de la voie publique. Si les ongles, dans l'homme,* EXCÉDAIENT *beaucoup les extrémités des doigts, ils nuiraient à l'usage de la main.* (Buff.)

Comme en hauteur ce saule *excède* ces fougères,
Araminte en beauté surpasse nos bergères.
SEGRAIS.

‖ Surpasser en valeur, en nombre, en quantité : *Une dette qui* EXCÈDE *cent francs. Celui-là est pauvre dont la dépense* EXCÈDE *la recette.* (La Bruy.) *Le mégathérium* EXCÉDAIT *en volume tous les édentés actuellement existants.* (L. Figuier.)

— Outre-passer, aller au delà des bornes de : EXCÉDER *ses forces.* EXCÉDER *ses pouvoirs. Ne permettez rien dans l'extérieur des filles qui* EXCÈDE *leur condition.* (Fén.) *Les hommes se piquent d'être constants ou indifférents selon la mode, qui* EXCÈDE *toujours la nature.* (Vauven.) *Nul ne peut* EXCÉDER *son droit, car, dès qu'il l'*EXCÈDE, *ce n'est plus son droit qu'il exerce.* (E. de Gir.)

... Je ne vois personne en sa condition
Qui ne veuille *excéder* sa situation.
BOURSAULT.

— Fatiguer à l'excès, exténuer, accabler, épuiser : EXCÉDER *son cheval.* EXCÉDER *des ouvriers à force de travail. Les nègres ne sont-ils pas assez malheureux d'être réduits à la servitude? faut-il encore les* EXCÉDER? (Buff.) ‖ Importuner, fatiguer, tourmenter à l'excès : *Quelle vie que celle de la plupart des gens de cour! ils se laissent ennuyer,* EXCÉDER, *avilir, asservir, tourmenter pour des intérêts misérables.* (Chamfort.)

Je ne sais ce que j'ai, tout m'*excède* aujourd'hui.
GRESSET.

— Absol. : *Dieu a tout fait avec mesure, avec nombre et avec poids; rien n'*EXCÈDE, *rien ne manque.* (Boss.) *Le zèle de la charité se fait aimer et respecter de ceux mêmes qu'il reprend et qu'il corrige; s'il* EXCÈDE *quelquefois, c'est plutôt un excès de douceur et de tendresse que de rigueur et de dureté.* (Mass.) *En aucune chose il ne faut* EXCÉDER. (V. Hugo.)

Le ton trop absolu déplaît, révolte, *excède;*
Tout résiste à celui qui veut que tout lui cède.
FR. DE NEUFCHATEAU.

S'excéder v. pr. Se fatiguer à l'excès : *Les oiseaux, quoique plus riches en fonds d'amour qu'aucun des animaux, dépensent beaucoup moins et ne* S'EXCÈDENT *jamais.* (Buff.) *Le cheval ne se refuse à rien, sert de toutes ses forces,* S'EXCÈDE, *et même meurt pour mieux obéir.* (Buff.)

EXCELLEMMENT adv. (è-ksè-la-man — rad. *excellent*). D'une manière excellente, par excellence, parfaitement; avec une justesse parfaite : *Jouer* EXCELLEMMENT *du piano. Etre* EXCELLEMMENT *belle. Un bel esprit de l'antiquité l'a remarqué* EXCELLEMMENT : *plusieurs s'exposent à des périls extrêmes par la seule crainte de les éviter.* (St-Réal.) *C'est par notre âme, dit* EXCELLEMMENT *Buffon, que nous sommes nous.* (Portalis.)

EXCELLENCE s. f. (è-ksè-lan-se — lat. *excellentia;* de *excellere*, exceller). Degré prééminent d'une qualité : *L'approbation affermit et fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre* EXCELLENCE. (Nicole.) *L'*EXCELLENCE *de la nature de l'homme perce à travers les organes matériels et anime d'un feu divin les traits de son visage.* (Buff.) *La fin d'un être libre, c'est de parvenir à toute l'*EXCELLENCE *de sa nature.* (Mme d'Agout.) *L'orgueil est l'amour désordonné de sa propre* EXCELLENCE. (Le P. Félix.)

— Titre qu'on donne, en France, aux ambassadeurs et aux ministres, et qu'on donnait autrefois à certains autres grands personnages : *Son* EXCELLENCE *le ministre de la guerre. Son* EXCELLENCE *l'ambassadeur de France à Rome. Ceux à qui le titre d'*EXCELLENCE *a été d'abord affecté sont les princes du sang de France et des autres maisons souveraines.* (Trév.) ‖ On écrit souvent en abrégé S. E., ou V. E., pour Son Excellence, Votre Excellence.

— *Donner de l'Excellence à quelqu'un*, Lui donner le titre d'Excellence en lui parlant ou en lui écrivant : *Les ambassadeurs de France à Rome* DONNAIENT *autrefois* DE L'EXCELLENCE *aux parents du pape régnant.* (Trév.) *Malgré l'édit de Philippe II, les vice-rois, les ambassadeurs, les grands d'Espagne et les chevaliers de la Toison d'or se firent* DONNER DE L'EXCELLENCE. (De Reiffenberg.)

— Enseignem. *Prix d'excellence*, Prix unique décerné dans les colléges et autres institutions à l'élève qui a été le premier de sa classe dans l'ensemble des matières enseignées.

— Loc. adv. *Par excellence*, Excellemment, au plus haut point, dans toute la force et la vérité des termes : *Dieu est l'être* PAR EXCELLENCE. *L'honnête homme détrompé de toutes les illusions est l'homme* PAR EXCELLENCE. (Chamfort.) *La vertu est si difficile que nous l'avons appelée la vertu, c'est-à-dire la force* PAR EXCELLENCE. (Lacordaire.)

Si le ciel t'eût, dit-il, donné *par excellence*
Autant de jugement que de barbe au menton,
Tu n'aurais pas à la légère
Descendu dans ce puits. . . .
LA FONTAINE.

‖ Absolument, proprement, sans détermination spéciale : *Chapeau se dit* PAR EXCELLENCE *du chapeau de cardinal, comme dans cette phrase :* Il a obtenu le chapeau. (Acad.)

EXCELLENT, ENTE adj. (è-ksé-lan, an-te — lat. *excellens*, de *excellere*, exceller). Qui excelle, qui est très-distingué par sa qualité : *Vin* EXCELLENT. *Fruits* EXCELLENTS. *Voilà une* EXCELLENTE *comédie. Une censure, fût-elle* EXCELLENTE, *manque son but si elle est trop rude.* (Chateaub.)

La nature, fertile en esprits *excellents*,
Sait entre les auteurs partager les talents.
BOILEAU.

‖ Qui excelle, qui est des plus habiles dans ce qu'il fait : *Un* EXCELLENT *peintre. Il y a peu d'*EXCELLENTS *orateurs.* (La Bruy.) *Un* EXCELLENT *historien est peut-être encore plus rare qu'un grand poëte.* (Lamart.)

— Titre que l'on donne, dans certaines formules, à de hauts personnages : *Très-grand et très-*EXCELLENT *seigneur et roi.*

— Très-bon, doué d'un caractère très-heureux, de vertus morales très-grandes : *Un* EXCELLENT *fils. C'est un* EXCELLENT *homme.*

— Fam. Bizarre, extravagant, singulier : *Par exemple! je vous trouve* EXCELLENT. *La proposition est* EXCELLENTE, *en vérité.*

. . . . . La mère est *excellente!*
On en rencontre peu de cette force-là.
C. BONJOUR.

— s. m. Ce qui excelle : *Dans la poésie, l'*EXCELLENT *seul est utile.* (Villem.) *Dans l'art, il n'y a que l'*EXCELLENT *qui compte.* (Ste-Beuve.)

— **Antonymes.** Abominable, déplorable, détestable, exécrable, misérable, pitoyable. — Médiocre, etc.

— **Homonyme.** Excellant.

EXCELLENTISSIME adj. (è-ksè-lan-ti-si-me — lat. *excellentissimus*, superlatif de *excellens*, excellent). Tout à fait excellent : *Un vin* EXCELLENTISSIME.

— Titre donné autrefois aux sénateurs de Venise : *Sérénissime prince,* EXCELLENTISSIMES *seigneurs.*

EXCELLER v. n. ou intr. (è-ksè-lé — lat. *excellere;* de *ex*, hors de, et de l'inusité *cellere*, aller, se mouvoir, lequel répond lui-même au grec *kellein*, mouvoir, et à la racine sanscrite *kal*, mouvoir, pousser, d'où le latin *celer*, agile, rapide). Etre excellent, supérieur, le meilleur ou des meilleurs en son genre; être très-habile, très-apte : *Il vaut mieux* EXCELLER *dans le médiocre que de s'égarer en voulant atteindre au grand, au sublime.* (La Bruy.) *J'appelle grands hommes tous ceux qui* ONT EXCELLÉ *dans l'utile ou dans l'agréable : les saccageurs de provinces ne sont que des héros.* (Volt.) *C'est le malheur des hommes universels de n'*EXCELLER *en rien pour avoir voulu* EXCELLER *en tout.* (Gracian.)

Tel *excelle* à rimer, qui juge sottement.
BOILEAU.

Je ne connais rhéteur ni maître ès arts
Tel que l'amour; il *excelle* en bien dire.
LA FONTAINE.

EXCENTRÉ, ÉE (è-ksan-tré) part. passé du v. Excentrer. Dont le centre, l'axe a été déplacé : *Pièce de tour* EXCENTRÉE.

— Géom. Se dit d'une courbe dont l'excentricité n'est pas nulle : *Le cercle est une ellipse qui n'est plus* EXCENTRÉE.

EXCENTRER v. a. ou tr. (è-ksan-tré — du préf. *ex*, et de *centre*). Techn. En termes de tourneur, Déplacer volontairement l'axe de : EXCENTRER *sa pièce.*

EXCENTRICITÉ s. f. (è-ksan-tri-si-té — rad. *excentrique*). Etat de ce qui est excentrique, situé hors du centre : *L'*EXCENTRICITÉ *de certains quartiers d'une ville.*

— Fig. Caractère excentrique, bizarre, original; façons singulières : *Jamais un homme de bon sens ne se fait remarquer par l'*EXCENTRICITÉ *de son costume.* (Boitard.) *Notre époque possède un trésor inépuisable d'amnisties pour les plus grandes audaces de style, pour les* EXCENTRICITÉS *les plus hétérodoxes de phraséologie.* (E. Pelletan.)

— Géom. Rapport de la distance des foyers à l'axe focal d'une ellipse ou d'une hyperbole : *L'*EXCENTRICITÉ *d'une ellipse est d'autant moindre que l'ellipse se rapproche davantage d'un cercle; lorsque l'ellipse se transforme en cercle, son* EXCENTRICITÉ *devient nulle.*

— Astron. *Excentricité d'une planète*, Excentricité de son orbite elliptique : *L'*EXCENTRICITÉ *des planètes est constamment variable.* (Pougens.)

— Artill. Déviation de l'axe de l'âme d'une bouche à feu : *Rien ne nuit plus à la justesse du tir que l'*EXCENTRICITÉ; *elle provient de la mauvaise direction donnée au foret pendant le forage.* (Lafay.)

— Bot. *Excentricité des couches ligneuses*, État d'un arbre dans lequel la moelle n'occupe pas la partie centrale du bois.

— **Encycl.** Astron. Le mot *excentricité* désignait, avant Copernic, la distance qui sépare la terre du centre de l'orbite d'une planète. On admettait bien que toutes les planètes décrivaient leurs cercles autour de la terre; mais, comme on avait remarqué qu'elles s'en tenaient à des distances variables, on en avait conclu avec raison que la terre n'était point au centre de ces cercles. Il y avait donc, entre la terre et le centre de l'orbite d'une planète quelconque, un intervalle; le rapport de cet intervalle au diamètre de l'orbite était l'*excentricité* de la planète.

Lorsque Copernic eut placé le soleil au centre des mouvements planétaires, l'*excentricité* de chaque planète fut comptée du soleil au centre de l'orbite, qui fut toujours prise pour un cercle jusqu'à Kepler; mais, après que ce grand astronome eut prouvé que les planètes décrivent autour du soleil, non des cercles, mais des ellipses, on appela *excentricité* le rapport de la distance comprise entre le foyer et le centre de l'ellipse, au demi-grand axe de cette ellipse.

Lorsqu'il s'agit d'une planète secondaire (satellite), son *excentricité* est le rapport de la distance comprise entre le centre de son orbe elliptique et le centre de la planète principale, au demi-grand axe de cet orbe.

L'*excentricité* d'une planète est un élément essentiel de son mouvement, et il importe d'en effectuer la détermination avec toute l'exactitude possible. On y est arrivé par plusieurs moyens, qui peuvent différer suivant les planètes que l'on considère. L'*excentricité* de la terre ou, ce qui revient au même, celle de l'orbite apparente du soleil, se déduit du rapport des diamètres apparents de ce dernier astre. En effet, le diamètre apparent du soleil étant d'autant plus petit que la distance réelle est plus grande, et réciproquement, il est facile de connaître le rapport entre la plus grande et la plus petite distance. Appelons a la moyenne distance de la terre au soleil ou le demi-grand axe de l'écliptique, et e l'*excentricité* de cette orbite; $a(1+e)$ représentera le plus grand rayon vecteur ou la plus grande distance, et $a(1-e)$ le plus petit rayon vecteur ou la plus petite distance. Cela posé, le maximum du diamètre apparent du soleil, lequel s'observe en décembre, est de $32'35'',6$, et le minimum qu'on remarque en juin, de $31'31''$. On a donc

$$\frac{1+e}{1-e} = \frac{32'35'',6}{31'31''} = \frac{1955'',6}{1891''},$$

d'où

$$e = \frac{64,6}{3846,6} = 0,016794...$$

On peut encore tirer la valeur de e de l'équation du centre d'après la formule d'Euler, dans laquelle a désigne la plus grande équation, et e l'*excentricité*

$$e = \frac{1}{2}a - \frac{11}{2^3.3}a^3 + \frac{587}{2^5.3.5}a^5 - \text{etc...}$$

$$a = 2e + \frac{11}{2^3.3}e^3 + \frac{599}{2^5.3.5.7}e^5 + \text{etc...}$$

Dans la première série, a doit être exprimé en parties du rayon, ce qui se fait en réduisant l'angle a en secondes et en divisant ensuite par le nombre de secondes que contient l'arc égal au rayon, c'est-à-dire par $206264'',8$ (V. ARC). Dans la deuxième série, a est donné en parties du rayon. On doit, par une opération inverse de la précédente, le convertir en degrés.

Lorsque e est très-petit, on peut négliger dans la deuxième série, tous les termes qui suivent le premier, ce qui donne

$$a = 2e, \quad \text{d'où} \quad e = 1/2\,a$$

(V. ÉQUATION DU CENTRE). C'est, au reste, de l'équation du centre que les astronomes ont coutume de déduire l'*excentricité*, en posant l'équation suivante

$$e = \frac{\text{moitié de la plus grande équation}}{57017'44'',8},$$

dans laquelle $57017'44''$,8 est la valeur de l'arc égal au rayon. Par exemple, pour la terre, la plus grande équation du centre étant de $1955'26''$, on obtient

$$e = \frac{57'43''}{57017'44'',8} = 0,016794...$$

Les *excentricités* des planètes varient entre certaines limites, comme tous les autres éléments de ces astres. V. PLANÈTE.

— Mœurs. V. ORIGINALITÉ.

EXCENTRIQUE adj. (è-ksan-tri-ke — du préf. *ex*, et de *centre*). Qui est situé hors du centre, loin du centre : *Les quartiers* EXCENTRIQUES *de Paris se peuplent rapidement.*

— Fig. Singulier, original, qui se place ou qui est en dehors des habitudes ordinaires : *Femmes* EXCENTRIQUES. *Modes* EXCENTRIQUES. *En province, tout ce qui est* EXCENTRIQUE *est criminel.* (G. Sand.)

— Substantiv. Personne excentrique : *Un* EXCENTRIQUE *dans notre société française! Nous possédons des fous, des mouomanes, des maniaques, votre des originaux, mais des* EXCENTRIQUES, *pouvt.* (Petit-Jean.)

— Géom. Se dit des cercles qui n'ont pas le même centre. || Se dit des courbes dont les foyers ne coïncident pas comme dans le cercle : *L'ellipse est une courbe* EXCENTRIQUE, *et d'autant plus* EXCENTRIQUE *que le rapport des axes est plus grand. Les comètes décrivent une ellipse très-*EXCENTRIQUE *et fort approchante de la parabole.* (Volt.) *Plus l'ellipse est* EXCENTRIQUE, *plus la vitesse varie de l'aphélie au périhélie.* (Condill.)

— Physiq. *Choc excentrique*, Celui qui se produit entre des corps qui ne se meuvent pas suivant la ligne qui joint leurs centres de gravité.

— Artill. *Canon excentrique*, Celui dans lequel l'axe de l'âme n'est pas parfaitement rectiligne.

— Bot. *Ovaire excentrique*, Celui qui n'occupe pas le centre de la fleur, étant situé sur le bord du placenta. || *Embryon excentrique* : Celui qui est entièrement renfermé dans le périsperme, dont il n'occupe cependant pas le centre. || *Couches excentriques*, Couches ligneuses qui n'ont pas pour centre commun la moelle de l'arbre.

— s. m. Anc. astron. Cercle excentrique à la terre, imaginé par les anciens astronomes pour expliquer l'inégalité des rayons des orbites planétaires, dont ils supposaient que la terre est le centre.

— Mécan. Pièce courbe dont l'axe de rotation n'occupe pas le centre : *Le tiroir est mauœuré par un* EXCENTRIQUE.

— Techn. Mandrin dont les tourneurs se servent pour faire varier le centre de la pièce qu'ils exécutent, sans l'enlever de dessus le tour.

— **Antonymes.** Concentrique, homocentrique.

— **Encycl.** Mécan. Les *excentriques* sont employés à la transformation d'un mouvement circulaire continu en un mouvement rectiligne alternatif. La pièce qui doit se mouvoir en ligne droite, dans un sens et dans l'autre, avec ou sans stations intermédiaires et dans des conditions de mouvement variables avec les positions qu'elle vient successivement occuper, est guidée entre des glissières et reçoit son mouvement d'une autre pièce animée d'un mouvement continu de rotation, qui, prise entre des galets ou enfermée dans un cadre faisant partie de la pièce à laquelle le mouvement doit être transmis, pousse les galets ou les bords du cadre alternativement dans un sens et dans l'autre, et leur communique un mouvement longitudinal dont la loi dépend de la figure de la courbe qui en forme la circonférence.

— *Excentriques agissant sur des galets.* Soit $r = f(\omega)$ l'équation polaire d'une courbe qui tourne autour du pôle avec une vitesse constante ω : le rayon vecteur qui passera à l'époque t sur l'axe polaire aura pour longueur $r = f(\omega t)$; si donc la courbe poussait un galet obligé à décrire l'axe polaire, l'équation du mouvement de ce galet sera

$$x = f(\omega t).$$

Si, inversement, on donne l'équation du mouvement que doit prendre le galet

$$x = \varphi(t),$$

on en conclura celle de la circonférence de l'*excentrique*

$$r = \gamma\left(\frac{\theta}{\omega}\right).$$

Pour que l'*excentrique* produise lui-même le mouvement de retour, il faut qu'il puisse agir en sens contraire sur un autre galet. Dans ce cas, la longueur d'un diamètre quelconque de l'*excentrique* doit être constante.

— *Excentriques agissant sur un cadre.* Lorsque l'*excentrique* agit sur un cadre rectangulaire, c'est la distance des tangentes parallèles menées à sa circonférence qui doit rester constante, et la loi du mouvement transmis dépend de la manière dont la distance de la tangente au pôle varie avec la coordonnée θ du rayon vecteur perpendiculaire.

— *Excentrique en cœur.* Cet *excentrique* est destiné à transmettre à la tige un mouvement uniforme, le mouvement de rotation étant supposé tel. Pour remplir cette condition, le rayon vecteur doit croître de quantités proportionnelles à celles dont l'angle θ croît lui-même; par suite, l'équation de la courbe dirigeante doit être

$$r = a + b\theta;$$

c'est une spirale d'Archimède.

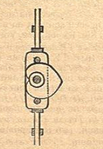

Fig. 1.

La forme indiquée par la théorie doit être un peu modifiée, puisqu'il faut tenir compte de la grandeur du rayon d'un galet.

L'*excentrique* en cœur présente cet inconvénient grave qu'à un mouvement uniforme dans un sens doit succéder brusquement un autre mouvement uniforme de même vitesse dans le sens contraire. Il ne peut, par conséquent, être employé qu'autant que la vitesse reste petite.

— *Excentrique à ondes.* On emploie cet *excentrique* pour régler le mouvement du tiroir de distribution d'une machine à vapeur à détente constante.

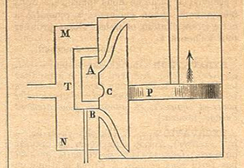

Fig. 2.

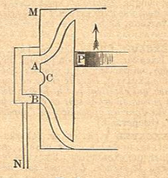

Fig. 3.

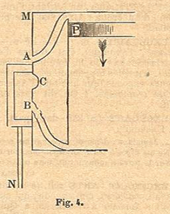

Fig. 4.

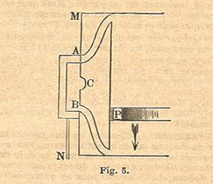

Fig. 5.

Le tiroir doit prendre alternativement quatre positions différentes.

(Fig. 2.) La lumière B est libre, la vapeur passe à pleine pression de la boîte à vapeur MN sous le piston P qui s'élève; la partie supérieure du corps de pompe est en communication, par la lumière A, avec le condenseur C.

(Fig. 3.) La lumière B est bouchée, la vapeur n'afflue plus sous le piston, la partie supérieure du corps de pompe reste en communication avec le condenseur, le piston s'élève encore par la détente de la vapeur.

(Fig. 4.) Dispositions inverses de celles de la fig. 2; le piston descend, la vapeur agit à pleine pression.

(Fig. 5.) Dispositions inverses de celles de la fig. 3 : détente, le piston achève sa course descendante.

Pour obtenir les quatre stations du tiroir, on en guide la tige au moyen de galets comprenant entre eux l'*excentrique* à ondes, dont voici la description :

Quatre circonférences concentriques, séparées les unes des autres par un intervalle égal à l'épaisseur d'une des lumières, sont divisées par deux diamètres AC, BD non rectangulaires; les arcs contenus dans les angles obtenus sur la grande et la petite circonférence forment une partie du contour de l'*excentrique*; les arcs contenus dans les angles aigus sur les deux circonférences moyennes forment le reste du contour; les quatre arcs sont reliés par de petites courbes de raccord. Par suite même de la construction, tous les diamètres de l'*excentrique* sont égaux, et, par conséquent, les deux galets, dont la distance est l'un des diamètres, sont toujours en prise.

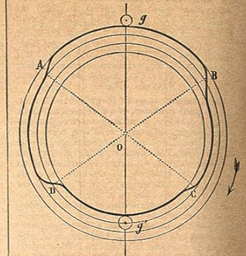

Fig. 6.

Si l'on suppose l'*excentrique* placé en dessous du tiroir représenté par les figures précédentes, dans la situation actuelle des galets g et g', le tiroir est au haut de sa course (fig. 2); la rotation de l'*excentrique* se faisant dans le sens indiqué par la flèche, l'arc CB va abaisser le galet g' et le tiroir prendra la position de la fig. 3; le passage de l'arc BA sur le même galet g' l'abaissant encore de deux pas, le tiroir parviendra à la position indiquée fig. 4; ensuite l'arc CB agira sur le galet g, le tiroir prendra la position de la fig. 5; enfin l'arc BA reprendra sa position initiale, et le tiroir celle de la fig. 1.

La fraction de détente peut être exprimée par le rapport des angles BOC, BOA.

— *Excentrique triangulaire.* L'*excentrique* triangulaire est un triangle équilatéral dont les côtés sont remplacés par les arcs de cercles décrits de ses sommets comme centres avec un rayon égal à l'un de ces côtés. Le triangle tourne uniformément autour d'un de ses sommets C.

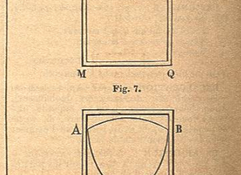

Fig. 7.

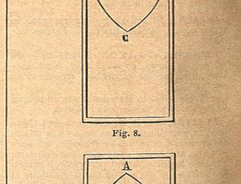

Fig. 8.

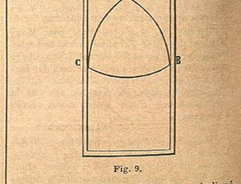

Fig. 9.

La rotation se faisant dans le sens indiqué par la flèche, l'arc CB (fig. 1) de l'*excentrique* va pousser vers la droite le côté PQ du cadre jusqu'à ce que le contact ait lieu en B

(fig. 3); pendant cette première période, le sommet A reste appuyé sur le bord gauche du cadre, parce que la normale AI à l'arc CB est constante : le mouvement du cadre est donc celui de la projection du point A sur un diamètre horizontal. Dans ce mouvement,

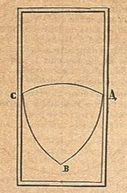

Fig. 10.

l'espace parcouru x est représenté par la formule

$$2 = R(1 - \cos \omega t);$$

la vitesse l'est par

$$\frac{dx}{dt} = \omega R \sin \omega t,$$

et l'accélération par

$$\frac{d^2x}{dt^2} = \omega^2 R \cos \omega t,$$

ω désignant la vitesse angulaire de l'*excentrique* et t le temps.

Pendant la seconde période, le bord droit du cadre est poussé vers la droite par l'arête vive B, le mouvement du cadre est celui de la projection du point B sur le diamètre horizontal. Les équations de ce mouvement sont :

$$x = R + \sin\left(\omega t - \frac{\pi}{6}\right)$$

$$\frac{dx}{dt} = \omega R \cos\left(\omega t - \frac{\pi}{6}\right)$$

$$\frac{d^2x}{dt^2} = -\omega^2 R \sin\left(\omega t - \frac{\pi}{6}\right).$$

Au moment de la transition, les vitesses sont égales, mais les accélérations sont égales et de signes contraires.

Pendant la troisième période, qui commence fig. 4 et se termine fig. 5, l'arc BA glisse sur le bord droit du cadre; il y a station.

Le mouvement de l'*excentrique* continuant dans le même sens, le cadre est ensuite ramené vers la gauche avec les mêmes circonstances de mouvement.

L'*excentrique* triangulaire présente cet avantage que les changements successifs ont lieu sans variations brusques et, par conséquent, sans chocs.

Fig. 11.

La figure ci-jointe représente un *excentrique* circulaire agissant sur un cadre. Le cercle tourne uniformement autour d'un point qui n'est pas son centre, les deux bords du cadre restent toujours en contact avec la circonférence de l'*excentrique*.

Fig. 12.

L'*excentrique* circulaire le plus communément employé est celui que représente la fig. 12; il remplace le système d'une *bielle* et d'une *manivelle*.

Dans la figure suivante, le bouton de la manivelle glisse entre les côtés très-rapprochés du cadre et oblige celui-ci à se mouvoir longitudinalement. Le mouvement du cadre est celui de la projection sur un diamètre d'un point qui décrit un cercle d'un mouvement uniforme.

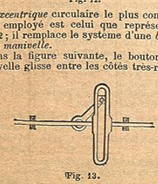

Fig. 13.

EXCENTRIQUEMENT adv. (è-ksan-tri-ke-man — rad. *excentrique*). D'une façon excentrique, hors du centre : *Cercle tournant* EXCENTRIQUEMENT *autour d'un des points de sa surface.*

— Fig. D'une façon singulière, bizarre, originale : *Être* EXCENTRIQUEMENT *vêtu.*

EXCEPTÉ, ÉE (è-ksè-pté) part. passé du v. Excepter. Qui n'est pas, qui ne doit pas être compris dans le nombre : *Tout l'équipage a péri, cinq ou six matelots* EXCEPTÉS. *Les phyllosomes à l'état vivant sont transparents dans toutes leurs parties comme du cristal, les yeux* EXCEPTÉS, *qui sont de couleur bleu de ciel.* (M.-Br.)

Etre seul, être heureux et n'agir qu'à son goût,
Ces trois points *exceptés*, quand on règne on peut tout.
C. DELAVIGNE.

— Gramm. **Placé avant le mot auquel il se rapporte**, pour signifier *hormis*, *à l'exception de*, *excepté* est invariable et beaucoup de grammairiens, comme nous le faisons nous-même, le considèrent alors comme une préposition : *Tous les habitants,* EXCEPTÉ *les femmes.* Placé après un substantif, il conserve sa nature propre et reste variable : *Les enfants* EXCEPTÉS.

EXCEPTÉ prép. (è-ksè-pté — part. *excepté* pris absolument). Hors, à la réserve de : *Bonaparte tourna toutes les belles choses en ridicule,* EXCEPTÉ *la force.* (Mme de Staël.) *En France,* EXCEPTÉ *les bas-bleus, toutes les femmes ont de l'esprit.* (Mme E. de Gir.) *Tout s'achète,* EXCEPTÉ *l'affection des peuples.* (Mérimée.) *On se lasse de tout,* EXCEPTÉ *du travail.* (De Lévis.)

La gloire efface tout... tout, *excepté* le crime.
LAMARTINE.

Il n'est rien qu'à la fin le temps n'ait abattu:
Tout périt, *excepté* l'honneur et la vertu.
DARU.

— *Excepté que*, Si ce n'est que, à cela près que : *La femelle du chardonneret pond ordinairement cinq œufs d'un brun verdâtre uniforme,* EXCEPTÉ QUE *le brun domine au gros bout.* (Buff.)

— Rem. Les adjectifs ou participes *excepté, supposé, attendu, vu, approuvé, ouï, passé, compris, y compris, non compris*, sont employés comme prépositions, et, par conséquent, sont invariables, quand ils sont placés devant un nom : PASSÉ *dix heures;* SUPPOSÉ *ce fait;* VU *et* APPROUVÉ *l'écriture;* ATTENDU *les difficultés;* Y COMPRIS *la nourriture;* NON COMPRIS *les femmes et les enfants;* EXCEPTÉ *cinq ou six amis;* OUÏ *nos raisons.* Ils sont adjectifs et variables s'ils suivent le substantif : *La gravitation universelle* SUPPOSÉE, *tout s'explique. La belle saison* PASSÉE, *la campagne devient triste*, etc.

Toutefois nous devons faire observer que la dénomination de préposition n'est pas acceptée par tous les grammairiens; quelques-uns veut dans la locution *excepté les dimanches*, une forme elliptique pour *après avoir excepté les dimanches;* l'Académie, selon une habitude prise, reste dans un moyen terme, et trouve dans *excepté* une *sorte de prépnation;* mais aucune des grammaires à nous connues ne fait mention de cette onzième partie du discours qui s'appellerait une *sorte de proposition.*

— **Antonyme.** Y compris.

EXCEPTER v. a. ou tr. (è-ksè-pté — lat. *exceptare*, fréquentatif de *excipere*, qui est formé de *ex*, hors, et *cipere*, pour *capere*, prendre. *Excipere* signifie donc prendre en tirant au dehors; de là le double sens de recevoir et d'exclure. Le participe *excepté* est logiquement égal à *hormis*, proprement mis hors. La forme latine *excipere* est restée dans le langage du palais sous la forme *exciper*, alléguer ou opposer une exception). Ne pas comprendre, retrancher, exclure d'un nombre, d'une catégorie : EXCEPTER *quelqu'un de la loi commune. La politesse* EXCEPTE *toujours celui à qui l'on parle; mais la sottise serait de se tenir pour excepté.* (Dider.)

Voltaire aimait l'agriculture,
Et les fruits de toute nature
Dans son potager venaient bien,
En *exceptant* le bon-chrétien.
(*Almanach des Muses* de 1782.)

EXCEPTION s. f. (è-ksè-psi-on — lat. *exceptio*; de *excipere*, excepter). Action d'excepter : *Faire* EXCEPTION. *Sans* EXCEPTION. *Par* EXCEPTION. *Tous les hommes désirent d'être heureux; cela est sans* EXCEPTION. (Pasc.) || Ce qui sort de la règle, ce qui est exclu de la loi commune : *Ceci est une* EXCEPTION. *Un auteur modeste est une* EXCEPTION. *Il y a eu dans notre âge, à quelques* EXCEPTIONS *près, une sorte d'assortiment général des talents.* (Chateaub.) *Les inconvénients qui résultent de l'*EXCEPTION *n'empêchent pas l'existence d'un principe.* (La Rochef.-Doud.) *On fait des règles pour les autres et des* EXCEPTIONS *pour soi.* (Ch. Lemesle.)

— *D'exception*, Qui est en dehors du droit commun : *Mesure* D'EXCEPTION. *Loi* D'EXCEPTION. *Tribunaux* D'EXCEPTION. *Les lois* D'EXCEPTION *sont impuissantes contre les coups de poignard.* (E. Picard.) *Quand la société a recours aux lois* D'EXCEPTION, *elle accuse sa faiblesse et compromet la cause qu'elle veut servir.* (J. Favre.)

— *A l'exception de*, Excepté, hormis : *C'est surtout dans la fabrication des boissons que l'homme a inventé le plus de sagacité;* À L'EXCEPTION DE *l'eau et du lait, toutes sont son ouvrage.* (Gaubert.)

— *Faire exception*, Sortir de la règle commune : *L'homme ne vit pas de fumée; l'Espagnol seul* FAIT EXCEPTION. || *Faire une exception*, Excepter quelqu'un ou quelque chose de la règle : *Monsieur a dit qu'il n'y serait pour personne; mais il* FERA UNE EXCEPTION *en votre faveur.*

— PROV. *Toute règle a ses exceptions, Il n'y a pas de règle sans exception*, Il n'y a pas de principe absolu et applicable à tous les cas. || *L'exception confirme la règle*, Ce qui est reconnu comme exception constate une règle, puisque sans règle l'exception n'existerait pas.

— Jurispr. Moyen de défense qui, sans combattre directement l'action du demandeur et sans discuter le mérite au fond, tend simplement soit à faire différer l'examen et la solution du procès, soit à critiquer la forme dans laquelle il a été procédé.

— **Antonymes.** Règle, principe.

EXCEPTIONNEL, ELLE adj. (è-ksè-psi-o-nèl, è-le — rad. *exception*). Qui a rapport à une exception, qui contient une exception : *Des lois* EXCEPTIONNELLES. *Une clause* EXCEPTIONNELLE. || Qui fait exception, qui n'est pas ordinaire : *Un bon marché* EXCEPTIONNEL. *Un talent* EXCEPTIONNEL. *Un homme* EXCEPTIONNEL. *La liberté de la presse étant une matière* EXCEPTIONNELLE, *le régime du droit commun ne lui est pas applicable.* (B. de Gir.)

— **Antonymes.** Normal, régulier.

EXCEPTIONNELLEMENT adv. (è-ksè-psi-o-nè-le-man — rad. *exceptionnel*). D'une manière exceptionnelle, par exception : *Fait qui ne se produit qu'*EXCEPTIONNELLEMENT.

EXCEPTIS EXCIPIENDIS, mots latins qui signifient *excepté ce qui doit être excepté.* Ne se dit guère que sur un ton doctoral et d'une manière plaisante. En voici un exemple que nous tirons de l'*Iliade* de Walter Scott :

« Je remplis les devoirs de ma chapelle exactement et fidèlement; deux messes par jour; matin et soir, primes, nones et vêpres, des *Ave*, des *Credo*, des *Pater*... — Excepté les nuits au clair de lune, quand le gibier est de saison, interrompit le chevalier. — *Exceptis exceptiendis*, répliqua l'ermite, comme m'avait appris à dire notre vieil abbé, quand un impertinent laïque me demandait si j'accomplissais toutes les minuties ma règle. »

EXCÈS s. m. (è-ksè — lat. *excessus*; de *excedere*, excéder). Quantité qui se trouve en plus, quand on compare deux quantités inégales : *L'*EXCÈS *d'un nombre sur un autre, d'une ligne, d'une surface sur une autre.*

— Ce qui excède les bornes ordinaires, justes ou convenables : EXCÈS *de travail.* EXCÈS *d'autorité.* EXCÈS *de rigueur. Dans un Etat comme dans un individu, ce qui doit succéder à l'*EXCÈS *de la liberté, c'est précisément l'*EXCÈS *de la servitude.* (Platon.) *La vertu finit toujours où l'*EXCÈS commence. (Mass.) *L'*EXCÈS *même d'une tyrannie longtemps souffferte prépare les âmes ardentes aux* EXCÈS *de la liberté.* (Lamart.) *Le propre de tout* EXCÈS, *c'est de n'être pas durable.* (E. de Gir.)

L'excès de modestie est un excès d'orgueil.
CHÉNIER.

L'excès peut tout gâter, tout, même la sagesse.
C. DELAVIGNE.

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
BOILEAU.

|| Extrême à éviter : *Tomber d'un* EXCÈS *dans l'autre.* || Violence, cruauté, abus de la force : *Les* EXCÈS *de la Terreur, le despotisme de Bonaparte avaient fait rebrousser les idées.* (Chateaub.) *Il y a peu de révolutions sans* EXCÈS. (E. de Gir.) *Les abominables* EXCÈS *de 1793 ne peuvent s'expliquer que par une de ces crises où la vie humaine tombe, si j'ose le dire, à vil prix.* (Renan.) || Débauche, usage immodéré : *Des* EXCÈS *de table. Les* EXCÈS *des passions. Faire, commettre des* EXCÈS. *Nous pouvons porter aujourd'hui la peine physique d'un* EXCÈS *commis il y a plus d'un siècle.* (J. de Maistre.) *Soyez sobre et tempérant; sachez finir où l'*EXCÈS *commence.* (Raspail.)

Le luxe corrupteur, de mollesse abattu,
Court d'excès en excès, foule aux pieds la vertu.
DUCIS.

— Fam. Partie de table où l'on sort quelque peu des règles de stricte tempérance : *Nous fîmes ensemble un petit* EXCÈS.

— PROV. *L'excès en tout est un défaut*, Il y a en tout des bornes qu'il ne faut pas dépasser : L'EXCÈS EN TOUT EST UN DÉFAUT; *mais l'excès en politesse, tel ridicule qu'il puisse être, ne vous fera jamais que des amis.* (Boitard.)

Faut d' la vertu, pas trop n'en faut;
L'excès en tout est un défaut.

***

— Jurispr. *Excès de pouvoir*, Acte qui est en dehors ou au delà des attributions légales de celui qui l'accomplit : *Tout* EXCÈS DE POUVOIR *devrait être punissable, même dans l'autorité suprême.*

— **Syn. Excès, excédant.** V. EXCÉDANT.

— **Antonymes.** Défaut, déficit, manque.

— **Encycl.** *Excès de pouvoir.* V. POUVOIR.

EXCESSIF, IVE adj. (è-ksè-siff, i-ve — rad. *excès*). Qui excède la mesure, la règle, le degré ordinaire : *Un froid* EXCESSIF. *Une sécheresse* EXCESSIVE. *Une rigueur* EXCESSIVE. *La complaisance devient une servitude quand elle est* EXCESSIVE. (La Rochef.) *Notre raison doit nous servir à modérer tout ce qu'il y a d'*EXCESSIF *en nous.* (Frédéric II.) *L'*EXCESSIVE *joie arrache plutôt des pleurs que des ris.* (J.-J. Rouss.) *Il est dans la nature des choses que ce qui est* EXCESSIF *ne dure pas.* (Brill.-Sav.) *Le propre de la vérité, c'est de n'être jamais* EXCESSIVE. (V. Hugo.) || Qui pousse les choses à l'excès, qui ne se tient pas dans les justes bornes : *Les Parisiens ont tous les défauts des Athéniens, et sont encore plus* EXCESSIFS. (Volt.)

— Syn. **Excessif, démesuré, énorme**, etc. V. DÉMESURÉ.

EXCESSIVEMENT adv. (è-ksè-si-ve-man — rad. *excessif*). Avec excès, d'une manière excessive; extrêmement, beaucoup : *Se montrer* EXCESSIVEMENT *sévère*, EXCESSIVEMENT *imprudent. Cet enfant est* EXCESSIVEMENT *étourdi. L'homme* EXCESSIVEMENT *civil est incommode; l'homme* EXCESSIVEMENT *précautionné devient timide; l'homme* EXCESSIVEMENT *courageux devient téméraire. L'homme* EXCESSIVEMENT *droit devient inconsidéré.* (J.-B. Mahire.)

EXCIDAT ILLA DIES!.. (*Périsse la mémoire de ce jour*), mots tirés de la *Thébaïde* de Stace. Le poète maudit le jour qui fut témoin du combat sacrilége des deux frères ennemis, Etéocle et Polynice.

« Les villes de Lyon, de Meaux, de Reims, d'Orléans, de Versailles furent le théâtre de semblables scènes. *Excidat illa dies!* disait le chancelier de L'Hôpital en parlant de la Saint-Barthélemy. *Excidant illæ dies!* dironsnous, à plus forte raison, en terminant ce récit succinct des lugubres journées de septembre 1792. »
GEORGES DUVAL.

EXCIDEUIL ou **EXIDEUIL**, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. de Périgueux, sur la Loue; pop. aggl., 1,879 hab. — pop. tot., 2,169 hab. Minéral et marbre ennommés; fabriques de papier et de chapeaux; tannerie. Ce bourg, qui a vu naître le maréchal Bugeaud, s'enorgueillit avec raison de son église paroissiale que décorent de fines sculptures et des débris de son château fort, dont il subsiste encore deux tours carrées d'un aspect imposant. Signalons aussi à Excideuil une charmante église gothique convertie en grenier, la maison du maréchal Bugeaud, la jolie fontaine due à cet illustre maréchal de France, la halle et une agréable promenade.

Excideuil fut érigé en marquisat en faveur de Talleyrand, prince de Chalais.

EXCIPER v. n. ou intr. (è-ksi-pé — lat. *excipere*, excepter). Jurispr. Alléguer en justice une exception, une fin de non-recevoir : EXCIPER *de l'autorité de la chose jugée.* || S'appuyer, s'autoriser : EXCIPER *d'une quittance. Comment ose-t-on* EXCIPER *d'une formule uniquement morale pour usurper une propriété?* (Beaumarchais.)

EXCIPIENT, ENTE adj. (è-ksi-pi-an, an-te — du lat. *excipiens*, recevant). Pharm. Qui tient en suspension, en dissolution ou à l'état de mélange intime certaines substances médicamenteuses : *Liquide* EXCIPIENT.

— s. m. : *Les* EXCIPIENTS *ont l'avantage de diminuer l'activité des substances médicamenteuses et de masquer quelques-unes de leurs propriétés désagréables.* (Remaudin.)

EXCIPULUM s. m. (è-ksi-pu-lumm — du lat. *excipio*, je reçois). Bot. Organe qui, dans les lichens, reçoit et contient immédiatement la lame prolifère et le nucléus.

EXCISE s. f. (è-ksi-ze — altér. du mot *accise*). Impôt établi en Angleterre sur certains articles de consommation fabriqués à l'intérieur. || Bureau où l'on perçoit cet impôt.

— **Encycl.** Dans la pensée du Long Parlement, qui organisa la taxe de l'*excise* en 1643, ce droit, né des nécessités financières du moment, ne devait avoir qu'une existence temporaire; mais, comme il arrive presque toujours en matière d'impôts nouveaux, une fois créée, cette taxe parut nécessaire et devint permanente. Elle pesa d'abord sur tous les objets de consommation les plus usuels : le vin, le sel, les liqueurs, même le pain et la viande; mais, dès la fin de la guerre contre Charles Ier, la taxe sur ces deux derniers articles fut supprimée.

Sous Guillaume III, la reine Anne et leurs successeurs, le droit d'*excise* s'étendit successivement sur la drèche, le savon, la chandelle, l'amidon, les cuirs, le papier, les tuiles, etc.; la plupart du temps, ces aggravations d'impôt ont été motivées, dans les lois qui les autorisaient, par la nécessité de soutenir la guerre contre la France; excellent moyen de les faire accepter des populations et en même temps d'ariver les passions patriotiques.

Après la paix générale de 1815, on commença, les charges étant allégées, à supprimer et à réduire un certain nombre de droits